

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 12 JUN 2017, 19H45,
HALLE DE GYMNASTIQUE

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : Mme Mélanie Willemin
M. Michel Monney
Huissiers : M. Jean Fähndrich
Mme Liridona Rukovci
Excusé : -

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	2044
• Hommes	1'018
• Femmes	1'026

Electeurs présents	39
• Hommes	27
• Femmes	12
Taux de participation	1.90%

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et approbation des comptes 2016 et voter les dépassements budgétaires.
4. Prendre connaissance et approuver la modification suivante du plan de zone :
Parcelles 0095 et 1390 – rue de la Gare : modification de la zone d'affectation du sol en zone mixte A pour valoriser le terrain et permettre la construction d'un atelier/dépôt.
5. Décider de la vente d'une portion de la parcelle feuillet 1162 (secteur Clos Brechon) au Cartel syndical au prix de Fr. 120.- / m² (non-viabilisé) en vue de la construction de deux immeubles comprenant 24 logements adaptés, un cabinet médical ainsi qu'un centre de jour pour personnes âgées et donner compétence au Conseil communal pour fixer les conditions y relatives et signer l'acte notarié.
6. Informations communales.
7. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 20 du 31 mai 2017 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Thierry Bédât, journaliste au Quotidien Jurassien
- M. Axel Amsler, représentant de la fiduciaire Transjurane

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir M. Michel Monney et Mme Mélanie Willemin.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 30 mai 2017 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

3. Présentation et approbation des comptes 2016 et voter les dépassements

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

Les comptes 2016 de la Municipalité sont aujourd'hui présentés à l'assemblée communale ainsi que les dépassements budgétaires.

Entrée en matière : acceptée

Les comptes 2016 présentent un excédent de revenus de Fr. 125'775.12. Différents amortissements ont été réalisés avant d'arrêter ce résultat positif. Les comptes sont passés en revue.

La récapitulation générale des comptes de fonctionnement 2016 se présente comme suit :

	Charges	Produits	Soldes
Autorités, administration générale	1'114'397.22	268'467.12	845'930.10
Travaux publics	646'372.65	259'738.60	386'634.05
Police, protection civile	66'668.30	25'630.65	41'037.65
Hygiène publique	353.30	0.00	353.30
Instruction, culture, sports	3'910'198.47	496'185.73	3'414'012.74
Action sociale	3'302'979.45	1'625'996.65	1'676'982.80
Economie publique	76'951.41	79.20	76'872.21
Finances	1'330'450.75	592'450.37	738'000.38
Impositions	415'876.15	7'721'474.60	-7'305'598.45
Services communaux	2'284'044.46	2'284'44.46	0.00
TOTAUX	13'148'292.16		
TOTAL DES REVENUS		13'274'067.28	
EXCIDENT DE REVENUS			125'775.12

M. Fehr Martin communique toutes informations utiles concernant ces comptes et commente différents points spécifiques.

Discussion :

M. Roland Jecker : il estime qu'au point 600.601.602 l'on peut s'inquiéter en raison de la différence entre le budget et le résultat des comptes. Il propose que l'on en tienne compte lors de l'établissement du budget.

Ce montant émane de la répartition des charges cantonales qui est établie sur des périodes de deux ans. La différence s'agissant de ce montant est comptabilisée dans les écritures transitoires. Il est relevé qu'il est difficile d'établir des projections précises concernant ce point en raison des mouvements (déménagements) des bénéficiaires.

Les comptes d'investissement 2016 se présentent comme suit :

Désignation	Charges	Revenus
Autorité, administration générale	54'393.10	
Travaux publics	395'214.55	16'344.30
Instruction, culture et sport	36'784.35	
Action sociale		
Finances		
Services communaux	8'055.55	15'285.10
Total des dépenses	494'477.55	
Total des recettes		31'629.40
Excédent de dépenses		462'818.15

Le bilan 2016 est également passé en revue et commenté :

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

B I L A N
ANNEE COMPTABLE : 2016

DATE : 18.05.2017
PAGE : 13

NO. COMPTE	DESIGNATION	SOLDE AU 01.01.2016	DEBIT	CREDIT	SOLDE AU 31.12.2016
1	ACTIFS				
10	DISPONIBILITES	1'216'499.34	13'883'976.06	13'989'649.27	1'110'826.13
11	AVOIRS				
111	COMPTES COURANTS	14'803.70	746.35	14'803.70	746.35
112	IMPOTS A ENCAISSER	1'445'962.15	5'948'617.95	57'51'035.55	1'643'744.55
115	DEBITEURS	983'206.97	3'440'068.17	3'550'179.65	873'095.49
TOTAL 11	AVOIRS	2'443'972.82	9'389'632.47	9'316'018.90	2'517'586.39
12	PLACEMENTS				
120	VALEURS A REVENU FIXE	0.00	0.00	0.00	0.00
121	ACTIONS ET PARTS SOCIALES	99'467.00	24'750.00	1'325.00	122'892.00
129	IMMEUBLES	6'518'722.00	0.00	0.00	6'518'722.00
TOTAL 12	PLACEMENTS	6'618'189.00	24'750.00	1'325.00	6'641'614.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES	2'071'339.92	2'177'117.14	2'112'980.66	2'135'476.40
14	INVESTISSEMENTS				
140	TERRAINS NON BATIS	342'000.00	0.00	10'000.00	332'000.00
141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	2'679'792.55	377'324.55	622'532.20	2'434'584.90
142	SERVICES COMMUNAUX	3'979'157.24	410'591.20	416'538.02	3'973'210.42
143	TERRAINS BATIS	8'879'842.00	41'527.15	3787'93.15	8'542'576.00
146	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES	273'369.45	75'595.85	66'362.00	282'603.30
TOTAL 14	INVESTISSEMENTS	16'154'161.24	905'038.75	1'494'225.37	15'564'974.82
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES				
152	COMMUNES	2.00	0.00	0.00	2.00
TOTAL 15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	2.00	0.00	0.00	2.00
18	FINANCEMENTS SPECIAUX				
180	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX MUNICIPAUX	2'582'934.97	300'000.05	19'982.94	2'862'952.08
TOTAL 18	FINANCEMENTS SPECIAUX	2'582'934.97	300'000.05	19'982.94	2'862'952.08
TOTAL 1	A C T I F S	31'087'099.29	26'680'514.47	26'934'182.14	30'833'431.62

NO. COMPTE	DESIGNATION	SOLDE AU 01.01.2016	DEBIT	CREDIT	SOLDE AU 31.12.2016
2	PASSIFS				
20	ENGAGEMENTS COURANTS				
200	ENGAGEMENTS (CREANCIERS)	-544'308.80	5'404'044.98	5'535'311.88	-675'575.70
206	COMPTES COURANTS	-1'642'220.30	28'295.54	8'542.25	-1'622'467.01
TOTAL 20	ENGAGEMENTS COURANTS	-2'186'529.10	5'432'340.52	5'543'854.13	-2'298'042.71
21	DETTES A COURT TERME				
210	AUTRES DETTES A COURT TERME	-1'300'000.00	102'357.55	2'357.55	-1'200'000.00
TOTAL 21	DETTES A COURT TERME	-1'300'000.00	102'357.55	2'357.55	-1'200'000.00
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME				
220	EMPRUNTS	-20'516'239.85	917'727.65	408'127.65	-20'006'639.85
TOTAL 22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	-20'974'427.25	917'727.65	408'127.65	-20'006'639.85
24	PROVISIONS				
240	PROVISIONS / RESERVES CONTRIBUABLES DOUTEUX	-993'233.85	558'631.55	353'339.20	-787'941.50
TOTAL 24	PROVISIONS	-993'233.85	558'631.55	353'339.20	-787'941.50
25	PASSIFS TRANSITOIRES				
250	TRANSITOIRES, CHARGES A PAYER, PRODUITS RECUS D'AVANCE	-87'825.50	233'294.55	277'213.39	-131'744.34
TOTAL 25	PASSIFS TRANSITOIRES	-87'825.50	233'294.55	277'213.39	-131'744.34
28	ENGAGEMENTS ENVERS FINANCEMENTS SPECIAUX				
280	FONDS SPECIAUX MUNICIPAUX	-2'582'934.97	19'908.99	299'926.10	-2'862'952.08
TOTAL 28	ENGAGEMENTS ENVERS FINANCEMENTS SPECIAUX	-2'582'934.97	19'908.99	299'926.10	-2'862'952.08
29	FORTUNE				
290	FORTUNE COMMUNALE NETTE	-3'420'336.02	-	-	-3'420'336.02
TOTAL 2	P A S S I F S	-31'087'099.29	7'264'260.81	6'884'818.02	-30'707'656.50
1	ACTIFS	31'087'099.29	26'680'514.47	26'934'182.14	30'833'431.62
2	PASSIFS	-31'087'099.29	7'264'260.81	6'884'818.02	-30'707'656.50
			0.00	33'944'775.28	125'775.12

Il appartient à M. Axel Amsler, de la fiduciaire Audit Transjurane SA, organe qui a été chargé de la révision des comptes communaux, de donner connaissance du rapport de vérification des comptes.

La comptabilité communale arrêtée au 31 décembre 2016 a été trouvée en ordre et conforme à la loi suisse et au décret concernant l'administration financière des communes. Il est recommandé à l'assemblée d'approuver les comptes annuels qui sont soumis.

Décision :

Au vote à main levée, l'assemblée municipale accepte les comptes de l'exercice 2016 à l'unanimité, comptes qui présentent un excédent de revenus de Fr. 125'775.12.

M. Périat Francis tient à remercier M. Martin Fehr, conseiller communal et le personnel de la caisse communale pour le travail accompli.

4. Prendre connaissance et approuver la modification suivante du plan de zone :

Parcelles 0095 et 1390 – rue de la Gare : modification de la zone d'affectation du sol en zone mixte A pour valoriser le terrain et permettre la construction d'un atelier/dépôt.

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Il est proposé à l'assemblée d'entrer en matière concernant la modification du plan de zone concernant les parcelles feuillet 0095 et 1390 à la rue de la Gare.

Entrée en matière : acceptée

Afin de permettre la valorisation du terrain et permettre la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une entreprise de paysagiste comprenant un atelier-dépôt et une pépinière, il nous appartient de modifier la zone d'affectation du sol des parcelles feuillet 0095 et 1390.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées l'assemblée communale accepte à l'unanimité la modification de l'affectation des parcelles feuillets nos 0095 et 1390 en zone mixte A.

5. **Décider de la vente d'une portion de la parcelle feuillet 1162 (secteur Clos Brechon) au Cartel syndical au prix de Fr. 120.- / m² (non-viabilisé) en vue de la construction de deux immeubles comprenant 24 logements adaptés, un cabinet médical ainsi qu'un centre de jour pour personnes âgées et donner compétence au Conseil communal pour fixer les conditions y relatives et signer l'acte notarié.**

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Il est proposé à l'assemblée communale d'entrer en matière concernant la vente d'une portion de de 2'391 m² de la parcelle feuillet 1162 (secteur Clos Brechon) afin d'y construire deux immeubles comprenant 24 appartement adaptés, un cabinet médical ainsi qu'un centre de jour.

Entrée en matière : acceptée

Le projet de réaliser une construction dans le secteur Clos Brechon date de plusieurs années mais ne pouvait être concrétisé en raison de la carte des dangers, crues de la Birse qui classifiait cette parcelle en zone inconstructible. Suite à l'effondrement de la chute d'eau située en aval la limite de construction a été modifiée. Il est aujourd'hui possible de proposer la vente d'une portion de 2'391 m² de la parcelle feuillet 1162 au Cartel syndical. Un avant-projet pour la construction de deux immeubles comprenant 24 logements adaptés, un cabinet médical ainsi qu'un centre de jour pour personnes âgées a été réalisé.

Il appartient aujourd'hui à l'assemblée communale de se prononcer concernant la vente du terrain uniquement.

Discussion :

M. Albert Jost : avait pris note que ce projet serait réalisé sur un terrain qui serait mis à disposition du promoteur par le biais d'un droit de superficie et relève aujourd'hui que le terrain sera vendu.

A la demande de l'auteur du projet et pour des raisons fiscales, il a été renoncé à l'utilisation du terrain par un droit de superficie et une demande visant à l'acquérir a été déposée.

M. Dominique Schaffner : souhaiterait être renseigné concernant le type de logements qui seront réalisés dans ces immeubles ainsi que l'utilité du centre de jour pour personnes âgées.

Les appartements qui seront réalisés seront adaptés et ne présenteront pas de contraintes architecturales afin de permettre à des personnes à mobilité réduite d'y vivre sans contraintes. Au niveau du centre de jour, l'établissement sera destiné à accueillir des personnes âgées à la journée. L'institution sera financée par les instances cantonales, au moyen de la répartition des charges, de manières similaire à la crèche-garderie/UAPE.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la vente d'une portion de 2'391 m² de la parcelle feuillet 1162 du ban de Courrendlin et donne compétence au Conseil communal pour signer l'acte notarié. A relever un avis contraire et trois abstentions.

6. Informations communales

M. le Maire communique différentes informations aux citoyens présents et relate notamment les différentes décisions importantes prises par le Conseil communal :

Projet Clos Brechon

M. le Maire revient sur le Projet Clos Brechon. Il confirme que le centre de jour pour personnes âgées fera l'objet d'une reconnaissance d'utilité publique auprès des instances cantonales et pourra bénéficier de subventions. L'ouverture de 195 places dans le canton du Jura est nécessaire d'ici à 2020. Le fonctionnement pourrait se faire en collaboration avec le centre de jour de la Doux ouvert à Delémont ou le Home de Vicques qui recherche à bénéficier d'une telle infrastructure pour ses pensionnaires.

Fusion de communes

M. le Maire revient sur la votation concernant le projet de fusion de communes qui s'est déroulée hier. Au terme des opérations de dépouillement, le projet de fusion se concrétisera pour les communes de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat. Les citoyens de Châtillon et Rebeuvelier ont refusé d'adhérer à cette fusion.

Les résultats sont les suivants :

	Participation %	OUI	NON
Châtillon	63.10	75	150
Courrendlin	31.78	484	161
Rebeuvelier	55.00	133	24
Rossemaison	49.90	58	193
Vellerat	77.90	38	8

Les communes partenaires vont entamer les travaux de mise en place de la nouvelle commune ces prochaines semaines.

M. le Maire tient à rassurer les citoyens et confirme qu'aucun changement n'interviendra pour les citoyens de Courrendlin. Il garantit également au personnel communal que les postes de travail seront maintenus. Il sera certainement nécessaire d'augmenter l'effectif du personnel communal à hauteur de 0,4 postes.

Finances communales

Le personnel de la caisse communale ainsi que M. Fehr Martin sont remerciés pour le travail réalisé en vue de l'établissement des comptes 2016. Les conseillers communaux sont également remerciés pour le travail réalisé afin de se tenir aux montants arrêtés dans le budget.

Carte des dangers – site Carpoint

Le dossier relatif à la sécurisation de la parcelle feuillet 1607 du ban de Courrendlin, site Carpoint, a bien avancé depuis la dernière assemblée. Un accord a été discuté et convenu avec le propriétaire

Lotissement Les Quérattes – projet DCMI

La société DCMI SA a déposé un permis de bâtir pour la construction de 5 immeubles dans le lotissement Les Quérattes. Ces bâtiments sont autorisés par le plan spécial existant. Des oppositions ont été formulées et seront traitées

Places de jeux

Le Conseil communal, sur proposition de l'Association des parents d'élèves a validé un projet pour la rénovation des places de jeux existantes dans la localité. Ce projet doit encore être affiné mais est approuvé et entre dans le budget prévu à cet effet.

Carte des dangers – crues de la Birse

Le projet de carte des dangers concernant les crues de la Birse est actuellement à l'étude. Différentes corrections seront apportées sur le tracé de la Birse sur le territoire communal entre la Verrerie de Choindex et le centre commercial. Les principales mesures qui touchent notamment le secteur du Pont de la Poste sont présentées. Attendu que le Pont de la Poste a été trouvé en excellent état, il a été décidé de renoncer à l'assainir et de procéder plutôt à un abaissement du lit de la rivière. Ce projet est devisé à 3,9 mio de francs, mais le projet pourra faire l'objet de subventions avec un taux allant jusqu'à 75% des coûts.

7. Divers

Christian Ruffieux : a été interpellé par une personne de Courrendlin qui s'étonnait que le mandat relatif au remplacement des fenêtres du bâtiment de l'école secondaire ait été confié à une entreprise extérieure de la localité alors que nous disposons d'artisans compétents au village. Il a constaté également ce jour que les travaux de taille des talus ont été réalisés par une personne de Roches alors que nous avons au village des paysagistes.

Il relève également que la signalisation de chantier placée avant le chantier ADS à la ruelle du Vieux-Moulin n'est pas correcte et incite les usagers à monter la route de Châtillon qui est à sens unique. Un conseiller communal aurait été vu procéder de cette manière et a été photographié et filmé.

Il signale également au conseil communal que l'idée de poser des potelets sur le trottoir n'est pas une bonne idée et va empêcher les voyers de procéder aux travaux de déneigement facilement.

M. le Maire : S'agissant de l'attribution du mandat pour les fenêtres du bâtiment de l'école secondaire, cette démarche a fait l'objet d'une procédure qui entrait dans le domaine des marchés publics. Selon la norme en la matière, le mandat devait être confié à l'entreprise la meilleure marché et dans le cas présent, c'était une entreprise extérieure qui avait établi la meilleure offre.

Les travaux de taille des talus ont été effectivement confiés à une entreprise de Roches, représentée par un jeune homme qui a grandi à Courrendlin. L'intéressé est le seul de la région qui dispose d'une machine adéquate pour réaliser ces travaux. Ces travaux étant trop pénibles pour les voyers, le conseil communal avait décidé d'externaliser ce travail. A l'époque, les paysagistes sollicités n'ont pas souhaité entreprendre ces travaux.

Il est relevé que de manière générale, le Conseil communal travaille avec les entreprises du village. Occasionnellement, des collaborations avec des entreprises externes existent mais de nombreux artisans locaux sont régulièrement sollicités.

M. Christian Ruffieux : relève également que la commune a acheté un véhicule utilitaire ailleurs qu'au village.

M. le Maire signale qu'à l'époque, le garagiste du village sollicité n'a jamais répondu à notre demande d'offre.

Au sujet de la signalisation mise en place à la ruelle du Vieux-Moulin, la signalisation spéciale mise en place a été publiée et la population informée à ce sujet.

Georges Queloz : confirme que la signalisation n'est pas conforme et a posé problème durant la période où la route a été complètement fermée et le panneau en place incitait les usagers à remonter la route de Châtillon.

Il a été décidé de poser deux potelets devant le magasin Hobby Modèle car les camions qui viennent livrer au Bar de la Tour arrachent son panneau d'entreprise. Ces potelets seront installés tout prochainement conformément aux normes pour permettre les travaux de déneigement.

Gens du voyage

M. Zanetta Michel : souhaite connaître quelles sont les relations entre la commune et le canton dans le dossier des gens du voyage.

Les relations sont mauvaises mais des discussions sont en cours avec les communes de Delémont et Courroux pour proposer un autre site pour l'installation de cette aire d'accueil.

M. Georges Schindelholz : Souhaiterait savoir ce qu'il adviendra de l'arrondissement de sépulture suite à la fusion au niveau de l'arrondissement de sépulture.

L'arrondissement de sépulture continuera d'exister comme jusqu'ici. Une décision sera prise prochainement au sujet de la reconduction des autorités pour l'année de transition. Toutes les commissions communales seront également reconduites. L'entrée en vigueur de la nouvelle commune se fera comme prévu au 1^{er} janvier 2019.

M. le Maire remercie les citoyens présents et souhaite à chacun de bonnes vacances et propose à chacun de prendre un apéritif offert par la Municipalité.

La prochaine assemblée communale est agendée au lundi 4 septembre 2017.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes présentes aujourd'hui de l'intérêt porté à la chose publique. Il souhaite à chacun-e une bonne rentrée ainsi que de belles vacances.

La séance est levée à 21h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin